

pourtant, ce tribunal inférieur a décidé que l'agriculteur était coupable, qu'il devait payer et perdre aussi ses privilèges au sein de l'association.

On s'est beaucoup arrêté au témoignage du représentant du service d'insémination artificielle. Je n'en veux à personne en particulier dans cette affaire. Je ne connais pas ce monsieur; je ne l'ai pas rencontré mais, d'après les témoignages, ses connaissances dans ce domaine n'étaient pas très vastes. Lorsqu'il a commencé ses travaux, c'était un domaine nouveau pour lui. Il avait été formé par un homme qui avait fait bien peu de ce travail lui-même, mais il faisait ce travail depuis un certain nombre d'années au moment où cette cause a eu lieu. Je suis d'avis qu'il a dû y avoir de la négligence dans ce service. Ce monsieur remettait ses bovins à l'engrais. Il a prétendu qu'une des vaches était pleine depuis huit mois et qu'il inséminait ses vaches non pas une fois mais à plusieurs reprises. Je pense que le ministre devrait prendre en considération cette question des premier, deuxième et troisième services. J'ai de nouvelles preuves qui, je pense, auraient dû être signalées au tribunal.

Voici un homme qui a inséminé la vache la première fois. La vache s'appelait Silver Bell Root. Elle a été inséminée le 26 janvier 1952. Elle porte le numéro d'enregistrement 168534 et l'étiquette 5160. Cette vache a été inséminée le 23 avril 1952. J'ai également une fiche ici qui indique qu'une vache portant ce même numéro a été tuée et vendue pour de la viande à renard en mars cette année-là. Autrement dit, le service d'insémination artificielle a inséminé cette vache un mois après qu'elle a été vendue pour de la viande à renard. Le ministre peut prendre connaissance de ce témoignage.

Ce que je dis au sujet de ces services d'insémination artificielle est appuyé par un témoignage que j'ai reçu d'un de mes amis qui est vétérinaire dans la région de Brantford. Il me dit qu'on colore maintenant la semence. On utilise des colorants artificiels, parce qu'il y a eu beaucoup d'erreurs pendant une longue période de temps. Pour cette raison, la plupart des services d'insémination artificielle colorent le sperme pour éviter toute erreur. L'agriculteur ou celui qui fait ce travail ne mélange pas la semence que renferment les éprouvettes dans son réfrigérateur, chez lui. La couleur lui donne une idée du taureau dont provient le sperme; par conséquent, il est sûr que la semence dont il se sert provient du taureau dont il croit qu'elle provient, et l'agriculteur est beaucoup plus sûr que le veau qui naîtra de la vache a été engendré par le taureau dont il paie le service. C'est avec plaisir que je montrerai aux honorables députés qui me visiteront à mon bureau

des photos de ces deux vaches, la mère et la fille. (*Exclamations.*) Les députés s'amusent, mais ils devraient tenir compte de ceci. L'enregistrement du bétail de pure race est un domaine relativement nouveau. Quand on vend des animeaux de \$40,000 à \$50,000, ce n'est pas une plaisanterie, et si les importateurs savent à quel point nous sommes parfois stupides dans nos mesures législatives, et combien nous savons être vagues en affaires, ils ne paieront pas \$30,000 ou \$40,000 pour un animal, à moins d'avoir la garantie de bien recevoir ce qu'ils ont payé.

**Une voix:** Le député ne sait pas ce qu'il dit.

**M. Peters:** Le député devrait se lever pour nous expliquer ce qu'il sait, lui. A mon avis, j'en sais un peu plus long que lui, même si je ne le connais pas et si j'ignore d'où il vient.

Dans l'ensemble, les cultivateurs se fiaient pour la description à l'Association des éleveurs de bétail Holstein-Friesian. Quand on consulte le dos de la feuille d'enregistrement, on y voit une image représentant la vache, et l'animal enregistré. On y indique toutes les taches blanches et noires. C'est ainsi que ces animaux ont été enregistrés pendant des années, et l'on procède encore de même. Il y a des analogies parmi les vaches comme parmi les gens. La mère et la fille, le père et la fille, le père et le fils se ressemblent, et ainsi de suite. Les descendants des humains présentent des traits analogues, des ressemblances, ce qui vaut également pour les animaux.

Si les députés consultent les photos de ces animaux, que je leur montrerai volontiers, ils relèveront ces ressemblances. Il est même surprenant de constater à quel point ces animaux se ressemblent. Les taches sur la tête des vaches sont presque identiques. Si l'on regarde les autres taches de ces vaches, on constatera la même analogie. Il est vrai que ce n'est pas là une preuve. Je l'admets, mais c'est à quoi se fient, depuis des années, les membres de l'Association Holstein-Friesian. Quant à nous, nous devrions nous méfier de ce procès louche. Je me demande pourquoi le ministre n'a pas interjeté appel dans cette cause? Je me demande aussi pourquoi il ne l'a pas portée devant un tribunal supérieur? Je ne sais au juste pour quelle raison il ne l'a pas fait.

Les honorables députés peuvent bien rire. Le gouvernement a consacré beaucoup d'argent à ce procès et, d'après moi, la condamnation qu'il a obtenue ne ferait jurisprudence dans aucun autre tribunal du pays. Le tribunal en question n'était qu'une petite cour rurale de poursuites sommaires. La plupart d'entre nous ont déjà visité de ces cours. Nombreux sont ceux qui ont dû y aller pour avoir contrevenu aux règles de la circulation, et l'on sait quel genre de justice on obtient